guyane 🛑 📘





## Le premier cas Covid-19 à Guyane La 1ère

Remire-Montjoly, 24 juin 2020

Ce que nous redoutions le plus est malheureusement arrivé. Un des collègues a été touché par la Covid-19, cas confirmé. Les représentants des syndicats SNJ et SRTCA-UNSA lui souhaitent un prompt rétablissement et se mettent à sa disposition pour l'aider à surmonter ce moment difficile.

Une réunion de crise ce matin a permis de prendre les premières mesures d'urgence :

La direction a sollicité une entreprise spécialisée pour désinfecter la station entre 13 et 17 heures.

Toutes les émissions ont été suspendues après le journal de 13 heures et les servitudes. En radio, un programme musical a été proposé en mode automatique aux auditeurs.

Les équipes non essentielles à la réalisation du journal du soir ont été renvoyées à la maison.

Il n'y aura plus d'invité plateau JT jusqu'à nouvel ordre

Report de l'émission spéciale Covid-19 du jeudi 25 juin

Quatre personnes qui ont travaillé avec l'intéressé, identifiées par la direction, ont été mises en quatorzaine en attendant l'enquête approfondie de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le nombre de sujets contacts...

Les représentants des syndicats SNJ et SRTCA-UNSA veilleront à ce que tous les cas contacts soient testés et placés en quatorzaine.

De son côté, Le CSE, en accord avec la direction a procédé à la fermeture de la cafétéria jusqu'à nouvel ordre.

La situation sanitaire se dégrade de plus en plus. Le 24 juin, la maladie a touché 2827 personnes et causé 9 décès en Guyane. Le coronavirus affecte les collectivités locales, les institutions, pénètre dans nos foyers et toutes les couches sociales. Nous réitérons notre appel à la vigilance accrue de chacun pour le respect des gestes barrières. C'est le seul moyen pour le moment de nous protéger et d'assurer la sécurité de ceux que nous aimons en cette période difficile.

Nous continuerons à échanger avec la direction en votre nom pour continuer à veiller à la mise en place de toutes les mesures d'hygiène et de sécurité pour la protection des salariés.

Suite au premier cas de coronavirus détecté au sein de notre établissement, nous renouvelons notre demande (motion du 16 juin 2020) à la direction de communiquer aux salariés le protocole d'action d'urgence dans ce cas de figure. En effet, tous les salariés ont besoin d'être informés de la conduite à tenir dans ce type de situation.

Les représentants des syndicats SNJ et SRTCA-UNSA sont à votre disposition pour tout échange sur cette situation difficile.

Continuons à s'appeler, protégeons-nous et restons solidaires jusqu'au bout...